

Communiqué de presse

2 avril 2021

Centre aquatique : la Métropole du Grand Paris livre le terrain au groupement mené par Bouygues Bâtiment Ile-de-France

Après avoir réalisé les travaux de remise en état des 12,5ha de terrain de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) de la Plaine Saulnier depuis mars 2020, la Métropole du Grand Paris concède aujourd'hui, vendredi 2 avril 2021, 4ha au groupement concessionnaire du centre aquatique et de son franchissement au-dessus de l'A1, situé à Saint-Denis. Après une visite du site, Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris et Thierry ROULET, Président de SIMBALA (société de projet titulaire du contrat de concession), Directeur Général de Bouygues Bâtiment Ile-de-France, ont signé le procès-verbal de mise à disposition du terrain, en présence Quentin GESELL, Vice-président de la Métropole du Grand Paris délégué au Développement sportif, Maire de Dugny et de Mathieu HANOTIN, Maire de Saint-Denis, Président de Plaine Commune.

Malgré un contexte sanitaire et des conditions de travail très difficiles pour les entreprises et les équipes d'ingénierie, la Métropole du Grand Paris a donc, avec l'aide des sociétés CARDEM et SECHE et leurs groupements d'entreprises, respecté les délais qu'elle s'était fixés pour permettre au concessionnaire de préparer dans les meilleures conditions ce chantier de construction.

La Métropole du Grand Paris poursuit, de son côté, les travaux de dépollution du site de la ZAC de la Plaine Saulnier afin de préparer la mise à disposition de l'ensemble du terrain au Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques-Paris 2024 qui en fera un projet d'aménagement olympique en lien avec le centre aquatique et le Stade de France.

Pendant près d'une année, une vingtaine d'entreprises pilotées par la Métropole du Grand Paris, sont intervenues sur ce terrain de 12.5 hectares pour assurer le désamiantage des bâtiments de l'ancien campus Engie, leur déconstruction et la dépollution des terrains. Ce chantier a nécessité une attention particulière pour veiller à la bonne coordination de l'ensemble des intervenants et au respect du calendrier. L'organisation du chantier a également fait face aux mesures sanitaires strictes scrupuleusement respectées par les entreprises, ce qui a permis de maîtriser les risques de perturbations, garantissant ainsi le bon avancement des travaux.

Ces travaux de préparation du terrain ont été l'occasion pour la Métropole du Grand Paris de mettre en œuvre ses politiques en faveur du développement de l'économie circulaire, du réemploi des équipements et des matériaux de construction, limitant la production de déchets par des actions de recyclage efficaces. En effet, l'ensemble des bétons des constructions démolies ont été concassés sur place et seront réutilisés dans le cadre du projet d'aménagement des espaces publics ou du chantier de dépollution. Au total, ce sont plus de 100 000 m³ de gravats qui seront réemployés sur place évitant plusieurs milliers de camions sur les routes du territoire métropolitain.

La livraison du terrain du centre aquatique de près de 4 hectares, concédés ou mis à disposition du concessionnaire ce jour, marque le démarrage réel du chantier, 8 mois seulement après la signature

du contrat de concession. Le constructeur et mandataire du groupement concessionnaire, Bouygues Bâtiment Ile-de-France, va dans les prochaines semaines procéder aux installations de chantier et aux travaux préparatoires. En parallèle, il organise plusieurs événements digitalisés de concertation avec les habitants ; l'objectif principal étant de poursuivre le dialogue entamé en phase de conception pour permettre à tous de s'approprier davantage ce projet emblématique et prometteur.

Les fondations profondes qui marqueront le départ des travaux de gros œuvre se dérouleront à l'été 2021. Un an après, le franchissement sera mis en place au-dessus de l'A1 à l'été 2022. Il reste encore plusieurs défis à relever avant le 1^{er} avril 2024 qui marquera la mise à disposition du centre aquatique et de son franchissement à Paris 2024. Ce projet d'envergure, porté par la Métropole du Grand Paris et son concessionnaire est supervisé par la SOLIDEO et en étroite collaboration avec le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques-Paris 2024.

Patrick OLLIER a déclaré : « Cette mise à disposition symbolise un travail d'équipe qui fonctionne et illustre les bonnes relations entre la Métropole du Grand Paris, la Ville de Saint Denis et Plaine Commune. Ce projet conforte l'idée que les Maires sont les plus à même d'œuvrer dans l'intérêt général. Avec SIMBALA qui construira un ouvrage aux ambitions environnementales et sociales fortes que porte la Métropole, nous sommes pleinement engagés dans cette opération emblématique qui a pour vocation de favoriser, en héritage, l'accès de tous les habitants à la pratique du sport. »

CENTRE AQUATIQUE EN CHIFFRES

- Un site de **2,4 hectares**
- Un bâtiment de **30 mètres de haut, 106 mètres de large et 114 mètres de long**
- Un bassin de **50 mètres**, soit 10 lignes
- Des tribunes de **2 500 places assises** en configuration « fer à cheval » pour une ambiance Arena en phase
- Héritage et de **5 000 places en phase Olympique**
- Plus de 1 200 tonnes de matériaux bio-sourcés
- **4 680 m² de panneaux photovoltaïques**
- **8,5 tonnes** de déchets plastiques locaux seront **recyclés** pour la fabrication des sièges des gradins
- **84% du besoin en chaleur** du bâtiment sera fourni par des énergies renouvelables

A propos de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1^{er} janvier 2016.

La Métropole du Grand Paris exerce les compétences suivantes :

- Développement et aménagement économique, social et culturel
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie
- Aménagement de l'espace métropolitain
- Politique locale de l'habitat
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Contact presse

Amal Hmimed - presse@metropolegrandparis.fr – 07 63 66 47 51